



Vous souhaitez vous spécialiser dans la
GESTION D'ENTREPRISE AGRICOLE,
obtenir des compétences techniques sur
les CULTURES, le MARAÎCHAGE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le **Brevet Professionnel REA** permet d'acquérir les compétences nécessaires à :

- la gestion de la production (polyculture-élevage, maraîchage,...) ;
- la préservation et l'amélioration des sols, en tenant compte de la biodiversité ;
- le pilotage du système de production ;
- l'organisation du travail, le management ;
- la gestion de l'entreprise (économique, financier, création, commercialisation,...).



PUBLIC CONCERNÉ

Le **Brevet Professionnel REA** s'adresse aux salariés, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion, de plus de 18 ans. Plus particulièrement, elle s'adresse aux futurs agriculteurs qui doivent justifier de la capacité professionnelle :

- pour ceux qui veulent obtenir une **qualification ou un complément de formation** dans les domaines relevant de l'agriculture et des activités dans son prolongement ;
- pour des salariés d'autres secteurs professionnels en reconversion professionnelle ;
- pour les salariés agricoles et les aides familiaux qui recherchent une promotion ou qui envisagent de s'installer ;
- pour les conjoints d'exploitants qui souhaitent s'installer et prendre la responsabilité d'un secteur, d'un atelier, d'une activité de l'exploitation ;
- pour les agriculteurs qui veulent faire évoluer leur exploitation en développant de nouvelles activités ou de nouvelles productions.



CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉ-REQUIS

Justifier d'une année d'activité professionnelle avant l'entrée en formation.

Niveau requis : être titulaire d'un diplôme agricole de niveau V ou bien avoir suivi une classe de seconde en totalité.



CALENDRIER DE FORMATION - MODALITÉS D'ALTERNANCE

L'entrée est possible à différentes étapes de la formation en fonction des modules choisis. **Nous consulter pour plus de précisions.**

Formation de mi-octobre à début juillet :

- parcours de 1050 h pour une personne non titulaire d'un BAC ;
- parcours de 945 h pour une personne titulaire d'un BAC.

5 jours par semaine en centre pendant 36 semaines.

De 200 à 500 heures de formation pratique en entreprise.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique met en œuvre une alternance d'apports théoriques, d'illustrations et de pratiques. La formation est basée à la fois sur la vie de groupe et l'individualisation du parcours de formation, en fonction de niveau d'entrée et des objectifs de chacun. Les modalités de formation s'adaptent aux capacités à acquérir : en présentiel, à distance et en pratiques en entreprise.



CONTENU DE LA FORMATION

Le **Brevet Professionnel REA** est constitué de 5 Capacités et de 2 UCARE.

PRÉSENTATION DES 5 CAPACITÉS ET 2 UCARE (UC D'ADAPTATION RÉGIONALE)

- Capacité 1 : Biologie, PAC
 - Capacité 2 : Approche stratégique, Gestion du travail
 - Capacité 3 : Agronomie, Grandes Cultures, Maraîchage, Cultures légumières, Cultures fourragères
 - Capacité 4 : Comptabilité/Gestion, Droit de l'entreprise, Mathématiques, Informatique
 - Capacité 5 : Filière, Marketing/ Négociation, Analyse du territoire, Français
- UCARE 1 : Réaliser les opérations de production de l'atelier maraîchage biologique **ou** Mettre en œuvre une prestation de service en travaux agricoles et ruraux
 - UCARE 2 : Promouvoir son entreprise agricole grâce à la communication numérique **ou** Assurer la maintenance des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés/matériel

UN PARCOURS « À LA CARTE »

Le rythme de la formation peut être choisi : à temps complet, à temps partiel, en alternance. Les parcours sont personnalisés selon chaque profil, **consultez-nous pour évaluer votre parcours.**

MODALITÉS D'ÉVALUATION - VALIDATION

Dès l'inscription et après un entretien, une capacité peut être délivrée directement sur présentation du BAC.

Chaque évaluation est entièrement réalisée via des épreuves en cours de formation sur chacun des blocs de capacités composant le diplôme. Les épreuves s'appuient sur des mises en situation professionnelles ou des études de cas avec entretien d'explicitation.

Il est possible de valider une partie des blocs de compétences selon les besoins professionnels du candidat ou en complément d'une VAE.

Si un candidat n'obtient pas l'ensemble des UC à l'issue de la formation, il conserve pendant cinq ans le bénéfice de celles qui ont été délivrées et il lui reste ce temps pour obtenir les UC manquantes.

COÛT DE LA FORMATION - FINANCEMENT - RÉMUNÉRATION

Le coût est établi selon la durée du parcours et les modules choisis.

Les demandeurs d'emploi bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle, les frais pédagogiques sont intégralement pris en charge par la Région Hauts-de-France. La rémunération est prise en charge par France Travail en fonction des droits ouverts. S'il n'y a aucun droit, un dossier de demande d'indemnités peut être déposé auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Pour les reconversions, il y a un accompagnement spécifique (CPF de transition professionnelle,...). La prise en charge peut se faire par le Conseil Régional, le CPF ou les OPCO selon votre situation. **Nous contacter pour plus d'informations.**

DÉBOUCHÉS

Le **Brevet Professionnel REA** permet d'accéder à des postes de Gérant/Gérante d'exploitation agricole ou encore Chef/Cheffe d'exploitation agricole.

ACCESSIBILITÉ

Nos bâtiments et notre site sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin spécifique (adaptation pédagogique, outils d'appui), les adaptations nécessaires seront évaluées et définies lors d'un entretien personnalisé.

CONTACTS

- Accueil du CFPPA Amiens :
- par téléphone au 03 22 35 30 20
 - par mail à cfppa.amiens@educagri.fr

Scannez-moi pour découvrir plus d'infos sur le BP REA !

